Baromètre Salariés

Secteur juridique • Études d'huissiers de justice

TEMPS DE TRAVAIL

2022

Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la **DADS** fournies par l'Insee et de prévisions statistiques. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.

PART ÉLEVÉE DE SALARIÉS À TEMPS COMPLET

Plus de trois quarts des salariés de la branche (86,1 %) travaillent à temps complet.

Répartition des salariés par durée du temps de travail (%)

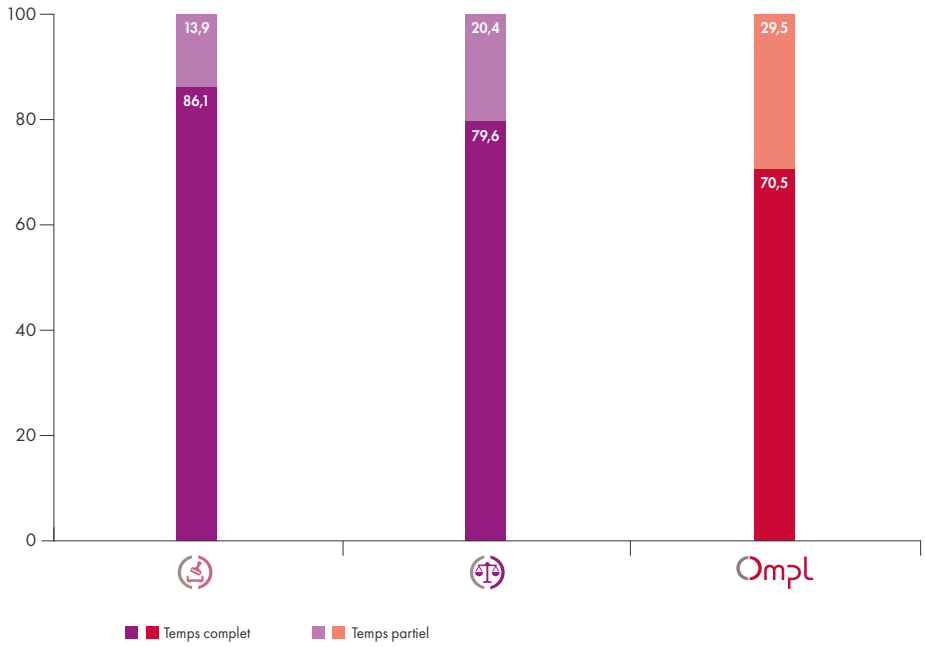

Source : Insee, DADS 2019.

Secteur juridique

Branche professionnelle

Études d'huissiers de justice

www.ompl.fr
18-20 boulevard de Reuilly • 75012 Paris • ompl@ompl.fr

Ompl

REPLI DE L'EMPLOI À TEMPS PARTIEL

- Par rapport à 2010, le taux de salariés à temps partiel dans la branche diminue jusqu'en 2019. Il baisse de 6,1 points.
- Les prévisions pour les années 2020 à 2022 anticipent le maintien de cette tendance.

Évolution du taux de salariés à temps partiel (%)

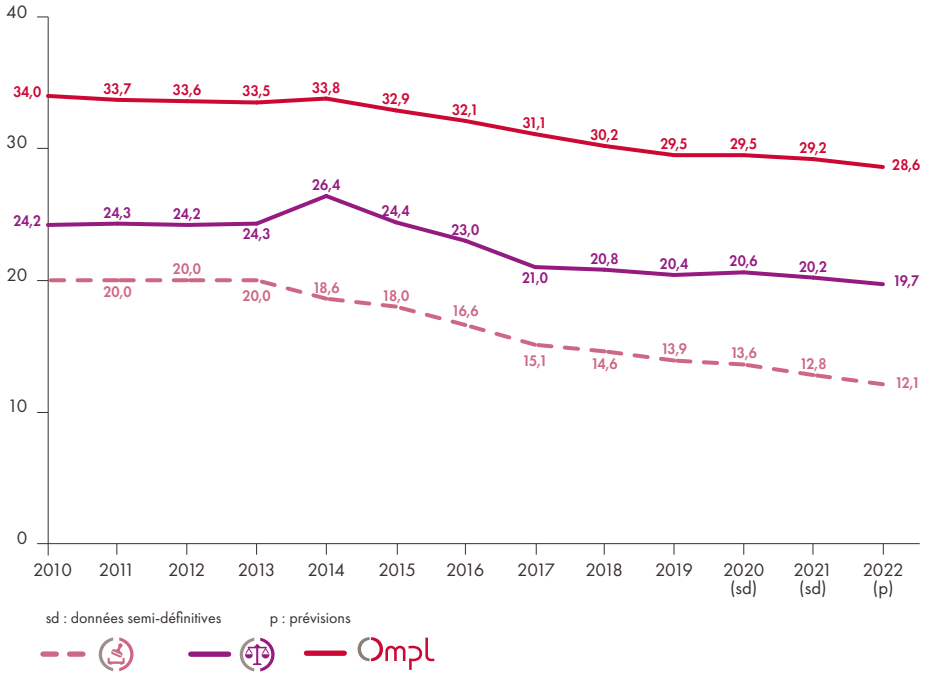

Source : Insee, DADS 2010-2019, estimations.

HOMMES PLUS SOUVENT À TEMPS PARTIEL

Dans la branche, les femmes travaillent un peu moins souvent à temps partiel que les hommes (– 2,3 points).

Répartition des salariés par temps de travail et genre (%)

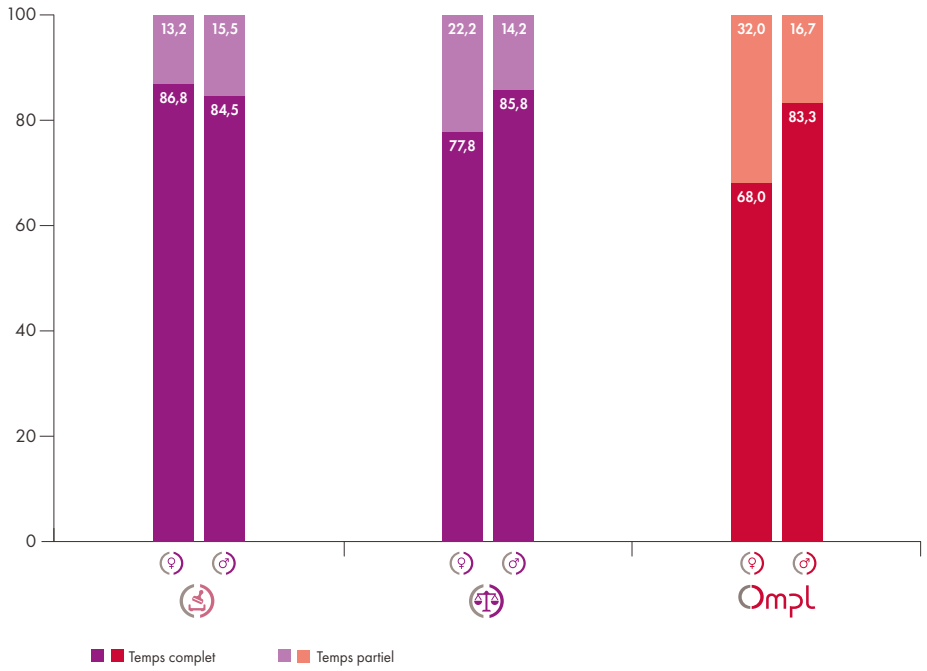

Source : Insee, DADS 2019.

HAUSSE DU TEMPS PARTIEL AVEC L'ÂGE

Dans la branche, le travail à temps partiel concerne un quart des salariés de plus de 50 ans (24,1 %), un taux supérieur de 17,8 points à celui des salariés de moins de 35 ans.

Taux de salariés à temps partiel par tranche d'âge (%)

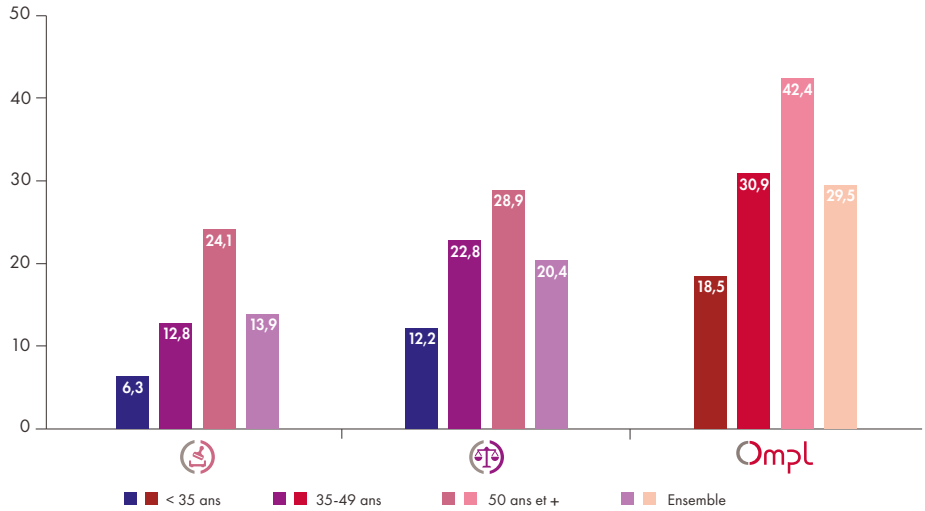

Source : Insee, DADS 2019.

OUVRIERS PLUS SOUVENT À TEMPS PARTIEL

Le temps partiel est plus développé chez les ouvriers (59,3 %).
Il est plus faible dans les autres catégories sociales et notamment chez les cadres (11,6 %).

Taux de salariés à temps partiel par catégorie sociale (%)

Catégories sociales			Ompl
Cadres	11,6	11,4	28,0
Professions intermédiaires	13,7	17,5	23,2
Employés	14,3	20,5	31,6
Ouvriers	59,3	61,0	56,7
Ensemble	13,9	20,4	29,5

Source : Insee, DADS 2019.

SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

La part de salariés à temps partiel au sein de la branche varie fortement d'une région à l'autre. Elle est maximale pour les Pays de la Loire (20,6 %) et atteint un minimum pour les DOM (7,8 %).

Part de salariés à temps partiel par région (%)

Régions			Ompl
Auvergne-Rhône-Alpes	16,7	25,0	34,0
Bourgogne-Franche-Comté	19,4	26,3	34,2
Bretagne	11,7	18,9	30,6
Centre-Val de Loire	13,2	20,7	28,8
Corse	14,0	23,1	26,4
DOM	7,8	15,7	22,4
Grand Est	17,5	21,7	33,8
Hauts-de-France	10,6	21,5	33,0
Île-de-France	9,0	14,8	21,2
Normandie	16,1	24,1	30,7
Nouvelle-Aquitaine	13,3	25,0	29,2
Occitanie	18,5	26,3	32,7
Pays de la Loire	20,6	25,3	32,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	14,8	25,1	31,3
Ensemble	**13,9**	**20,4**	**29,5**

Source : Insee, DADS 2019.